



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 5612

Texte de la question

M Charles Millon attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation extrêmement difficile faite aux services de chirurgie de nombreux hopitaux non universitaires en matière de recrutement d'internes spécialisés. Ces unités de soins se trouvent en effet de plus en plus souvent dépourvues de personnels médicaux en cause en raison, d'une part, du très petit nombre de services chirurgicaux agréés pour recevoir des internes de spécialité en titre, d'autre part, des mesures prises récemment par les autorités universitaires dans certaines facultés contraignant les médecins en cours de diplôme inter-universitaire de spécialisation à effectuer la majeure partie de leurs stages au sein de ces mêmes services agréés. Les stagiaires relevant des diplômes en cause ayant été jusqu'alors recrutés par un grand nombre d'hôpitaux généraux en qualité de faisant fonction d'interne pour pallier l'absence d'internes de spécialité, les services de chirurgie, devant l'impossibilité croissante de poursuivre cette pratique, se voient désormais confrontés à des problèmes d'organisation et de fonctionnement susceptibles de nuire à la qualité des soins. En conséquence, il lui demande si l'intervention de dispositions destinées à remédier aux problèmes évoqués ne lui paraissent pas indispensables, en particulier la création des emplois d'assistant prévus par le décret n° 87-788 du 28 septembre 1987, seuls suffisamment attractifs sur le plan statutaire pour amener dans les hôpitaux non universitaires de jeunes chirurgiens, tout en sachant que les redeploiements internes préconisés à cet effet par la circulaire du 6 novembre 1987 sont la plupart du temps irréalisables par manque de moyens.

Texte de la réponse

Réponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que des mesures destinées à renforcer les équipes médicales dans les hôpitaux non universitaires sont actuellement à l'étude. Ce processus, qui s'inscrit dans une réflexion à plus long terme sur le système de santé et la place de l'hospitalisation devrait déboucher dès 1989 sur un développement de l'assistantat dans les hôpitaux généraux. Une enquête prospective doit en effet permettre de mieux cerner au niveau régional l'évolution du recrutement des internes spécialisés afin de dégager les moyens de créer des postes d'assistants.

Données clés

Auteur : [M. Millon Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5612

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3315